

---

## **LES ETATS-GENERAUX DE LA RECHERCHE**

---

### **Une machine de guerre contre les jeunes chercheurs, contre le statut des chercheurs et contre celui des enseignants-chercheurs de l'Université**

---

De janvier à début avril 2004, s'est développée une mobilisation sans précédent des travailleurs de la recherche (chercheurs, ITA,..) À l'origine : la politique du gouvernement contre les personnels publics de recherche, en premier lieu le CNRS : baisse massive des budgets, suppression de postes. Le facteur déclenchant, en janvier, fut l'annonce de la transformation de 550 postes statutaires en CDD, décision s'ajoutant aux gels et annulation pure et simple de crédits

Jusqu'à la veille des élections du 21 mars, le gouvernement e refusé avec force de satisfaire la revendication des chercheurs : celle du rétablissement des 550 postes de titulaires supprimés. C'est sur cette revendication que, durant plus de deux mois, s'est cristallisée toute la mobilisation des chercheurs.

Au lendemain de sa défaite électorale du 28 mars, Chirac a dû annoncer que cette exigence serait satisfaite : les 550 postes seraient rétablis, auxquels s'ajoutent 150 postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche et autant d'IATOS (personnels non enseignants). C'est un inconstatable recul. La raison en est la mobilisation des chercheurs (que l'in ne peut confondre avec la démission des directeurs de laboratoire) et la déroute électorale des candidats de Chirac et de l'UMP aux élections régionales et cantonales.

Mais en même temps, le gouvernement ne renonce pas, bien au contraire, à détruire le statut des chercheurs : imposer la multiplication des contrats à durée déterminée (CDD) d'un part et la flexibilisation – dissolution du statut actuel des chercheurs (et celui des enseignants-chercheurs de l'université dans un même processus).

Chirac a rappelé que, pour son objectif, il fallait une « loi d'orientation sur la recherche », objectif que le gouvernement est chargé de mettre en œuvre.

Les Etats-Généraux qui se déroulent depuis plusieurs semaines sont un point d'appui pour Chirac et son ministre d'Aubert, afin de faire passer ces projets : « *Les Etats-Généraux vont jouer un rôle important dans l'élaboration de la loi. J'attends beaucoup de ces débats et des idées qu'en sortiront* » explique le ministre (UMP) François d'Aubert.

Les jeunes chercheurs ont pris une place importante dans cette mobilisation. La raison en est simple : ils sont des milliers de jeunes thésards et « post-docs » à subir l'exploitation éhontée du travail très qualifié qu'ils effectuent dans des centaines de laboratoires (lesquels ne pourraient fonctionner sans ces jeunes chercheurs). Ils sont voués à la plus grande précarité avant de pouvoir espérer un poste de titulaire.

Comment les jeunes chercheurs peuvent-ils mettre en échec ces projets, sur quelle orientation s'organiser ? Répondre à ces questions implique de rappeler quelques faits.

## A l'origine de la mobilisation : une situation insupportable.

Depuis plusieurs années, le gouvernement poursuit un objectif qui apparaît aujourd'hui très clairement : : asphyxie des laboratoires, et réductions de postes répondent à la demande du patronat. Cet objectif était clairement affirmé par Francis Mer en juin 2002 : « *améliorer le rendement de la recherche publique pour qu'elle soit plus en adéquation avec les besoins des marchés* », c'est à dire des firmes capitalistes françaises.

Cette politique de dégradation des conditions de recherche et de travail a conduit à une situation explosive : l'annulation et le reports des crédits destinés à la recherche sont allés de pair avec l'extension progressive de la précarité des jeunes chercheurs dans l'ensemble de la recherche publique (faiblesse du nombre de recrutements statutaires, d'allocation de recherches). Ces difficultés, le budget 2004 les accentue : il ne prévoit aucune création de poste de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs, tandis que sur 1500 départs à la retraite, seuls 950 seront remplacés par des postes statutaires, les 550 autres étant transformés en CDD « *Jeunes Chercheurs* » de 3 à 5 ans, renouvelables une fois ; 200 stages post-doctoraux (1 à 2 ans) sont également créés. **L'offensive se concentre particulièrement sur le statut des chercheurs** : pour les jeunes chercheurs, CDD et post-doc financés « *sur projet* » se substituent ainsi aux emplois statutaires. Il faudra attendre 40 ans pour espérer une hypothétique titularisation après des années de précarité en thèse puis en CDD.

En novembre 2003, l'annonce de ces 550 suppressions de postes de titulaires (195 postes de chercheurs et 355 ITA) transformés en autant de contrats à durée déterminée (contrats de trois ans renouvelables 2 fois 1 an) provoque la colère dans les laboratoires. D'autant plus que la ministre Haigneré, alors que le CNRS et les autres organismes de recherche sont financièrement étranglés, annonce que de nouvelles structures vont être financées par l'Etat : des « *fondations de recherche* » sur le modèle anglo-saxon. Et le financement de ces fondations sera conditionné à des contrats passés avec les entreprises privées (par exemple avec l'industrie pharmaceutique).

Or la politique des dirigeants syndicaux, ceux du SNCS notamment, entrave toute mobilisation, ceux-ci continuant à cogérer jour après jour le CNRS : les élus du SNCS au Conseil scientifique (instance de cogestion du CNRS) votent une résolution qui « *prend acte de cette situation avec une grande inquiétude* »... Démissionner de cette instance est, pour ces bureaucrates, impensables ! Quant à l'éditorial du bulletin de décembre 2003 de ce syndicat, il titre sur « *un premier succès* » : le déblocage d'une partie des crédits de paiement (INRA et CNRS) au titre de l'année 2002...

C'est dans cette situation qu'un certain nombre de directeurs de laboratoires décident de prendre une initiative. Jusqu'alors, la plupart d'entre eux se sont satisfaits d'une situation où ils disposent d'une main d'œuvre de qualité exceptionnelle : doctorants et post-docs devenus indispensables au fonctionnement des laboratoires, hautement productifs, corvéables à merci (50 ou 60 heures par semaine sont monnaie courante, avec moins de 5 semaines de congés par an), à des prix imbattables. C'est une manne dont voudrait bien profiter les entreprises. Mais la situation est désormais explosive dans les centres de recherche (en outre, les directeurs s'inquiètent de l'accélération des départs de jeunes chercheurs : ceux-ci partent à l'étranger ou arrêtent la recherche pour aller enseigner dans le second degré).

C'est dans ce cadre qu'est élaboré l'appel « *sauvons la recherche (SLR)* » en décembre 2003, lancé le 7 janvier à partir d'un site internet administré en particulier par Henri Audier (bureaucrate du SNCS-FSU et administrateur élu au CNRS), Michel Broué et Alain Trautmann (biologiste à Cochin).

Ce site avait déjà propulsé quelques appels en 2003, sans grand succès. Cette fois-ci, il se présente avec une apparence un peu plus radicale, les directeurs signataires, menaçant de démissionner de leurs responsabilités. En réalité ceci n'engage guère. Sur le fond, cet appel ne demande pas le rétablissement de tous les postes supprimés de titulaires mais « *des ouvertures de postes* » et propose le tenue d'Etats-Généraux sur la recherche. C'est ce projet d'Etats-Généraux que le gouvernement va utiliser pour avancer sur ses propres objectifs.

### **Le plan du gouvernement :**

#### **associer les chercheurs au démantèlement de leur propre statut**

Pour parvenir à cette réorganisation de la recherche publique, le gouvernement a déjà tracé sa « *feuille de route* » : préparer une loi d'orientation sur la recherche publique d'ici septembre 2004, en s'appuyant sur le rapport sur « *l'Avenir de la recherche* », paru en décembre 2003, soit peu après le vote du budget 2004. Les objectifs y sont clairement énoncés : « *redéfinir les missions de la recherche* », « *reformuler*

*les arguments en faveur du soutien à la recherche* », la recentrer sur les besoins du patronat, en taillant dans tout le reste. Pour cela, il s'agit de démanteler les statuts des personnels, « *conçus à une autre époque* », en assouplissant « *les structures et les règles* », et de « *favoriser l'investissement privé* » au détriment des financements publics. La décentralisation, par « *l'organisation de pôles régionaux* » sera, comme pour les hôpitaux ou l'enseignement public, le levier utilisé pour justifier l'éclatement des structures et des statuts nationaux.

La bourgeoisie française, et le gouvernement Chirac-Raffarin qui la représente, n'a en effet plus de marge de manœuvre : l'exacerbation de la concurrence entre les économies capitalistes, de plus en plus féroce, met en difficulté, chaque jour davantage, la position concurrentielle de la bourgeoisie française à l'échelle mondiale. Celle-ci n'a plus d'autre choix que de s'attaquer à tous les acquis ouvriers, aux salaires, à développer la flexibilité, pour rétablir ses profits. **La recherche publique ne peut y échapper.** Si elle reste indispensable à la bourgeoisie, celle-ci entend la réorganiser à son avantage : elle n'a que faire du statut des chercheurs, de leur indépendance scientifique, et surtout de pans entiers de la recherche fondamentale et des sciences humaines et sociales, autant d'obstacles à lever.

C'est sur cet axe que, le 6 janvier, Jacques Chirac annonce la préparation d'une nouvelle loi d'orientation de la recherche. Et c'est en réponse à ce projet de loi que les initiateurs de l'appel SLR demandent que cette loi future « *se base sur les conclusions d'un colloque national qui devra être mis en chantier rapidement* ». Comme si Chirac pouvait répondre aux revendications des chercheurs !

Or l'appel est massivement signé : 30 000 signataires fin janvier, 50000 fin février. Bien évidemment, pour les signataires, il ne s'agit pas d'aider Chirac. Simplement, ils ne mesurent pas le traquenard que représente cette demande de « colloque ou d'Etats-Général ». Les chercheurs sont confrontés au fait que les dirigeants syndicaux, ceux du SNCS en particulier sont complètement investis dans la gestion des organismes de recherche alors que leur rôle est de défendre les personnels et leur statut. C'est pourquoi, les chercheurs tentent alors d'utiliser l'appel SLR en le chargeant de leur revendication : le rétablissement des 550 postes. De fait, les animateurs de l'appel SLR doivent préciser qu'il s'agit bien de rétablissement de tous les postes de titulaires, revendication qui constitue la base de la mobilisation et qui rend difficile, jusqu'aux élections de mars, la mise en œuvre des Etats-Général pourtant nécessaires pour faire passer les plans de Chirac.

Le 11 janvier, Alain Trautmann indique encore : « *nous demandons deux mesures d'urgence. D'abord (sic) le versement immédiat des crédits de paiement en retard. Ensuite, l'augmentation du nombre de postes, quelqu'ils soient, offerts aux jeunes en 2004.* » (et au delà « des assises nationales de la recherche », Libération du 15 février)

Mais du fait de la mobilisation, Trautmann comme le SNCS ne peuvent se déclarer satisfaits, fin février, des annonces gouvernementales : 120 pseudo-postes récupérés ailleurs, 300 millions d'euros de crédits débloqués. « Dérisoire » dit Trautmann tandis que le SNCS dit « écran de fumée » tout en laissant à SLR le soin d'encadrer la volonté de combat des chercheurs.

Les discussions sur la mise en place d'Assises piétinent ; le 27 février Trautmann assure que le collectif SLR ne participera pas aux Etats-Général de la Recherche organisée par le gouvernement... et fera ses propres Etats-Général. Mais quant au fond, Trautmann et SLR n'ont pas changé d'orientation : « *moi je ne suis pas contre les CDD* », explique Trautmann le 26 février pour vanter le modèle américain « *aux Etats-Unis, quand on termine un CDD, on sait qu'il y en a toujours un autre possible ; En France, la plupart du temps il n'y rien derrière.* » (la Tribune le 27 février). L'idéal de Trautmann est clair : vive les CDD à répétition !

Aussi Trautmann va-t-il se saisir de la proposition de « médiation » formulée le 28 février par Etienne-Emile Baulieu, président de l'académie des sciences.

Le 2 mars, cette proposition est précisée par E.E. Baulieu et Edouard Brézin : c'est celle d'un « comité de médiation », immédiatement approuvé par Trautmann et SLR. Le 5 mars, Raffarin reçoit Brézin et Baulieu et apporte son soutien à leur initiative.

### **Messieurs Baulieu et Brezin, au service de Raffarin**

Baulieu affiche d'emblée sa volonté d'aider Raffarin : « *le gouvernement propose un effort considérable* » déclare-t-il au Figaro le 8 mars et il propose un « *véritable dialogue* » en demandant que « *chacun, gouvernement et chercheurs, acceptent de se remettre en cause et de faire un pas vers l'autre.* » Son compère E. Brézin a de son côté une méthode bien à lui pour convaincre les chercheurs « de se remettre en cause » : directeur de l'Inserm, il utilise l'attribution de crédits de fonctionnement

pour « punir » des équipes « mal notées » : plus de 40% des labo de l'Inserm ont donc subi des baisses de crédit, ce qui conduit à leur paralysie avant leur liquidation. Et pour « noter » les équipes devenues indésirables, il a constitué son propre groupe « d'experts ».

Monsieur Brézin a d'autres cordes à son arc.

Il est membre du Comité constitutif du CSI, le très curieux Conseil stratégique de l'innovation : on y trouve François d'Aubert, député depuis 1978, un proche de Madelin et actuel ministre de la Recherche ; Christian Perret, ancien secrétaire d'Etat à l'industrie du gouvernement Jospin ; Francis Mayer, président-général de la CDC (Caisse des dépôts et consignation) et un certain nombre de « créateurs d'entreprises » constituées à partir de la recherche publique.

Ce CSI n'est qu'un lobby au service des entreprises privées chargé de fournir des projets de réforme : ainsi a-t-il impulsé le projet de « fondations », de structures chargées de pilotées des fonds publics et faire profiter les entreprises privées des découvertes de chercheurs publics.

### **Manifestations et « dialogue social »**

Début mars, il y a ainsi, d'un côté, la volonté sans cesse réaffirmée par les chercheurs du rétablissement des postes statutaires et de l'autre la mise en place d'un dispositif de « dialogue social » pour aider Chirac à faire passer un projet de loi qui s'attaquera au statut des personnels fonctionnaires et accroîtra la précarité. L'importance croissante des manifestations traduit cette volonté : manifestation du 9 mars, participation importante aux manifestations des personnels de l'Education nationale le 12 mars et surtout la manifestation du 19 mars, sans précédent dans l'histoire des travailleurs de la recherche.

Mais ces manifestations demeurent « encadrées » par la politique de Trautmann et des appareils syndicaux. C'est le même 9 mars qu'est annoncée la démission de 2000 directeurs de laboratoires et qu'une « lettre ouverte » est envoyée à Chirac, faisant ainsi de Chirac un « arbitre », un « recours » alors que c'est ce même Chirac qui a impulsé l'offensive contre les chercheurs. Le 9 mars également, Baulieu et Brézin annoncent l'installation d'un comité national d'initiatives et de propositions pour la recherche scientifique (CNI) composé de 29 personnalités... dont 9 membres de SLR, Trautmann en tête : ce CNI est chargé d'organiser la consultation dans les laboratoires et d'apporter une « contribution » à la future loi d'orientation. La première réunion du CNI a lieu le 16 mars dans les locaux du Conseil économique et social ; de cette réunion résulte la mise en place de quatre groupes thématiques. Aussitôt Raffarin déclare « *se réjouir que ce comité puisse apporter une contribution centrale à la loi* » projetée.

Le 18 mars, Chirac répond publiquement à la lettre envoyée, à l'initiative de SLR, le 9 mars : il réitère sèchement son refus de rétablir les postes supprimés, rappelle l'annonce faite en janvier d'une future loi d'orientation qui devra entre autre, planifier « *l'évolution chiffrée des effectifs* », et accroître la « *recherche par projets* ». Sur cette base, Chirac « *appelle tous les chercheurs* » au « débat », au « *dialogue approfondi* ».

L'ampleur de la manifestation du lendemain, le 19 mars, 48 avant les élections, a, de fait, une signification majeure : la volonté de combattre Chirac, d'imposer la satisfaction de la revendication. Les jeunes chercheurs appellent à manifester à l'Elysée quand les organisateurs (SLR) de la manifestation négocie avec la Préfecture une manifestation en direction de la place de la Madeleine et demandent respectueusement (qui plus est en vain) qu'une délégation soit reçue à l'Elysée. Le tract Révoltes y est largement diffusé : « *pour briser l'offensive gouvernementale contre le statut des chercheurs, les directions des syndicats Unef, Snes-up-FSU et SNCS-FSU doivent rompre toute négociation avec le gouvernement, et appeler au boycott des Assises nationales de la recherche ! Défense inconditionnelle du statut ! Rétablissement des postes statutaires !* »

Après la manifestation, à la Bourse du travail, une assemblée est organisée par SLR. Des intervenants expriment la nécessité de rompre avec le CIP. Quant aux jeunes chercheurs, ils appellent à une assemblée à Jussieu.

## Discussion sur un appel

Un appel intitulé « **pour la défense du statut des chercheurs : adresse aux dirigeants de l'Unef, du SNCS-FSU, du SNESup-FSU, du SNTRS-CGT et de la FERC-Sup** » a commencé à être signé par des jeunes chercheurs. L'appel met en évidence « *l'évidence frontale contre le statut des chercheurs : 550 postes statutaires sont transformés en CDD. Dans le même temps, aucun poste est créé à l'Université, et 5 500 postes (30%) sont supprimés au concours de l'enseignement. cela va de pair avec la future loi de « modernisation de la Fonction Publique », qui doit être votée en mai, dont l'objectif est de légaliser les CDD dans la Fonction Publique* ».

Il rappelle l'exigence des jeunes chercheurs, des étudiants :

*« Le rétablissement de tous les postes statutaires supprimés dans les organismes de recherche, à l'Université et dans l'enseignement ; la création massive de postes statutaires ; la défense inconditionnelle des statuts de la Fonction Publique ».*

Il précise :

**« Les Etats-Généraux et les Assises Nationales de la Recherche se situent dans le cadre des « réformes », de la préparation du projet de loi d'orientation, projet que le gouvernement vaut faire adopter à l'automne. Or l'expérience a montré qu'on ne peut « modifier » les projets de ce gouvernement ; ils ne peuvent être que combattus. La défense de nos revendications nécessite de mettre en échec ce gouvernement et ses plans. »**

Et il adresse les revendications suivantes aux dirigeants des syndicats :

*« Défendez et reprenez à votre compte nos revendications ! Cessez toute négociation tant que ces revendications ne sont pas satisfaites ! Noter exigence immédiate, c'est le rétablissement des postes supprimés et la défense du statut, ce n'est pas le « dialogue » avec le gouvernement : boycott du Comité national d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique, des Etats-Généraux, des Assises Nationales de la Recherche... »*

A ce moment-là, certains jeunes-chercheurs ne mesuraient pas véritablement la fonction et l'importance de ces Etats-Généraux. Les discussions furent nombreuses et parfois vives, en particulier, non pas tant, sur la nécessité du boycott du CIP, que sur la nécessité du boycott par les dirigeants des syndicats des Etats-Généraux. Les discussions aujourd'hui traduisent l'idée, pour ces jeunes chercheurs d'avoir été trompé par ce dispositif.

Ils se rendent maintenant compte que tout ce qui y était discuté n'était que la reprise du projet de réforme du gouvernement, de sa volonté de casser le statut des chercheurs, de les flexibiliser un maximum. En réalité, la fonction des Etats-Généraux était de faire obstacle à cette mobilisation.

## Défaite de Chirac et recul

Les élections des 21 et 28 mars, régionales et cantonales, sont une sévère défaite pour Chirac et ses candidats UMP. Il est hors de doute que les chercheurs, par leur mobilisation, ont contribué à la défaite à plate couture de Chirac et de son gouvernement.

Dans la Recherche, Chirac a manœuvré en repli en restituant les 550 postes ainsi que les 1000 postes pour le supérieur. Mais, il a reculé après sa défaite du 28 mars pour mieux préparer le projet de loi sur la recherche.

Dans le Monde daté du 5 mai 2004, le nouveau ministre François Aubert fixe les objectifs de la loi sur la recherche qu'il juge « urgente » : « *rendre plus efficace et plus compétitif* » le système de recherche et d'innovation en « *rationalisant l'utilisation des moyens incitatifs du ministère* ». Il propose « *un tiers de financement public et deux tiers de privé, ce qui suppose une forte augmentation des entreprises* ». Concernant le statut des chercheurs, tout en disant que le gouvernement ne remettra pas en cause le statut de fonctionnaire, il prétend modifier le statut puisque « *le chercheur doit pouvoir disposer tout au long de sa carrière de possibilités concrètes de réorientation vers d'autres activités telles que l'enseignement, l'administration ou la valorisation de la recherche* ». Cette remise en cause du statut des chercheurs va de pair avec celle du statut des enseignants-chercheurs à l'Université préconisée dans le rapport Belloc qui prévoit trois types de tâches à assurer par les enseignants-chercheurs : en

plus des activités de recherche et d'enseignement, ils devront assurer des « *activités d'animation et de responsabilités collectives* » (accueil des étudiants, « *ingénierie pédagogique* », responsabilité d'équipes pédagogiques...). La « valorisation de la recherche » amènera les chercheurs à vendre leur travail pour récolter quelques deniers publics, nationaux ou régionaux, ou privées.

La décentralisation, par « *l'organisation de pôles régionaux* » sera, comme pour les hôpitaux ou l'enseignement public, le levier utilisé pour justifier l'éclatement des structures et des statuts nationaux.

Pour arriver à ses fins, le gouvernement associe, « *par la concertation* », les organisations syndicales et les représentants du personnel. François Aubert explique que « *les Etats-Généraux de la recherche vont jouer un rôle important dans l'élaboration de la loi* ». Ainsi, après le « grand débat sur l'école », les Etats-Généraux de la Recherche, qui continuent à se dérouler, serviront de base à cette future loi d'orientation, qui concentrera de nouvelles attaques. L'association des syndicats, des chercheurs au « *diagnostic* » du gouvernement a un objectif : désarmer la résistance des chercheurs. Cette méthode a prouvé son efficacité en 2003, lors de la réforme des retraites : les directions syndicales (FSU, CGT, FO) ont accepté de discuter des projets de réformes de Fillon et trahi la mobilisation des travailleurs, en refusant d'appeler à la grève générale.

C'est dans ce même cadre que se situe la pétition « *Sauvons la recherche* ». Récemment ce collectif déclarait être « *tout à fait d'accord et appelle à participer à son élaboration, la seule réticence étant que : nous avons demandé un report de 2 mois de la présentation de la loi au Parlement permettant que les débats puissent se tenir dans un délai plus raisonnable. Si cette demande était acceptée, la date de remise du rapport final serait alors fixée au 15 Décembre plutôt qu'au 15 Octobre...Dans la mesure où le débat des Etats-Généraux doit aboutir à des propositions de réformes à la fin de l'année civile, il serait évidemment prématuré que dès le mois de juin la préparation du budget 2005 fasse apparaître des réformes de structure ou de statuts des personnels.* » Et un représentant du collectif de constater que « *c'est donc bien de réformer le statut des personnels qu'il s'agit, contrairement à ce qu'Alain Trautmann avait laissé entendre à Grenoble il n'y a pas si longtemps.* ».

C'est pourquoi, l'exigence à formuler en direction des responsables syndicaux c'est :

- **Prononcez-vous pour la défense du statut des chercheurs d'une part et de celui des enseignants-chercheurs d'autre part !**
- **Prononcez-vous contre le projet de réforme de la recherche ! Exigez-en le retrait !**
- **Quittez immédiatement les Etats-Généraux préparant cette loi !**